



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 19/06042023

OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE CM 786 (ex CM 404 en partie) AU PROFIT DE LA SICALAIT (SECTEUR CHALOUPE)

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : **M. GUINET Pierre Henri** (1^{er} Adjoint), **Mme BERNON Nadège** (2^{ème} Adjointe), **Mme PLANESSE Nadine** (5^{ème} Adjointe), **M. BADAT Rahfick** (6^{ème} Adjoint), **M. AUBIN Jimmy** (8^{ème} Adjoint), **Mme ANAMALE Marie Claude** (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : **Mme ALEXANDRE Marie**, **Mme HAMILCARO Annick**, **M. ZETTOR Josian**, **M. LEAR Elie**, **M. LAURET Bruno**, **Mme DOMPY Brigitte**, **Mme SORET Pascaline**, **M. FELICITE Roland**, **M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming**, **Mme ZITTE Nicolette**, **M. EUZET Jean-Paul**, **Mme BARBIN Suzelle**, **M. VIRAMA Stéphane**, **Mme SINAPAYEL Marie Josée**, **Mme VION Marie Claire**, **Mme LENCLUME Marjorie**, **M. RENE David**.

Absents représentés :

- **Mme DALLY Brigitte** (3^{ème} Adjointe) *procuration* à **M. LEAR Elie** (Conseiller)
- **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjoint) *procuration* à **M. GUINET Pierre Henri** (1^{er} Adjoint)
- **Mme BELIN Gisèle** (7^{ème} Adjointe) *procuration* à **Mme ALEXANDRE Marie** (Conseillère)
- **M. MAILLOT Bertrand** (10^{ème} Adjointe, *procuration* à **Mme SORET Pascaline** (Conseillère)
- **Mme FERARD Sylvie** (Conseillère) *procuration* à **M. LAURET Bruno** (Conseiller)
- **M. ELLIN Fabrice** (Conseiller) *procuration* à **M. BADAT Rahfick** (6^{ème} Adjoint)
- **Mme VERMINARDI Mylène** (Conseillère) *procuration* à **Mme ZITTE Nicolette** (Conseillère)
- **M. MARIVAN Serge** (Conseiller) *procuration* à **M. ZETTOR Josian** (Conseiller)
- **M. HODGI Claudio** (Conseiller) *procuration* à **M. VIRAMA Stéphane** (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline** (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande** (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky** (Conseiller)
- M. ABAR Dominique** (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe** (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 19/06042023**CESSION DE LA PARCELLE CM 786 (ex CM 404 en partie) AU PROFIT DE LA SICALAIT
(SECTEUR DE LA CHALOUPE)***Direction Aménagement et Développement / Foncier***Le Maire expose :**

Un bail emphytéotique a été signé avec la SICALAIT sur la parcelle CM 404 (ex CM 155) située Chemin Vaudeville à la Chaloupe. Ce bail a été consenti pour une durée de 18 ans et courait du 1^{er} avril 1998 pour se terminer le 1^{er} avril 2016.

Par courrier du 24 mars 2021, la SICALAIT a émis le souhait d'acquérir la parcelle CM 404 qu'elle utilise pour son activité d'approvisionnement des éleveurs dans la zone et à destination du grand public.

Aussi, le cabinet de Géomètre PALACIOS a été mandaté par la Commune pour extraire de la parcelle les voies du Chemin Vaudeville et de l'accès à la micro-crèche.

Le document d'arpentage a été réalisé et précise l'emprise à céder comme suit :

Ancienne Parcelle	Nouvelle Parcelle	Emprise
CM 404p	CM 786	1 241 m ²

Consulté, le service France Domaines a estimé à 186 000,00 € la valeur vénale de la parcelle.

Par courrier du 22 février 2023, la Commune a donc proposé à la SICALAIT, l'acquisition de la parcelle nouvellement numérotée CM 786 au prix de 204 600,00 € HT, soit le montant de l'estimation des domaines majorée de 10%, auquel il faudra ajouter les divers frais liés à l'acquisition.

De même, la SICALAIT s'engage à être à jour de ses loyers au moment de la signature.

Par courriel du 7 mars 2023, la SICALAIT a informé la Commune que son Conseil d'Administration a validé l'acquisition dans sa séance du 3 mars 2023.

Ceci exposé, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la cession de la parcelle CM 786, d'une superficie de 1 241 m² au profit de la SICALAIT, au prix majoré de 204 600,00 € HT, auquel il faudra ajouter les divers frais liés à l'acquisition ;
- De dire que la SICALAIT devra être à jour de ses loyers au moment de la signature de l'acte ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 974-219740131-20230406-19_06042023-DE



**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise la cession de la parcelle CM 786, d'une superficie de 1 241 m² au profit de la SICALAIT, au prix majoré de 204 600,00 € HT, auquel il faudra ajouter les divers frais liés à l'acquisition ;
- Dit que la SICALAIT devra être à jour de ses loyers au moment de la signature de l'acte ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 12 AVR. 2023
Le Président de séance,**




Bruno DOMEN